

No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENU LE 15 JUILLET 2021 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE ROMAIN BERGERON, MAIRE SUPPLÉANT.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont

Madame Laurence Martel

Madame Huguette Tremblay

Sont absents :

Monsieur Joseph Imbeault, maire

Monsieur Claude Lavoie, conseiller

Secrétaire d'assemblée :

Madame Annik Girard, secrétaire-trésorière adjointe

2021/07-18

OUVERTURE DE LA SESSION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2021/07-19

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les élus présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2021/07-20

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2021/07-21

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – RÉNOVATION DU 521, ROUTE 138

CONSIDÉRANT la résolution 2020/08-11;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 93 040 \$ reçue du programme PRIMADA;

CONSIDÉRANT que le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité permet d'octroyer de gré à gré un contrat engageant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la limite permise par le ministère;

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie à Construction Nicolas Avoine, un contrat de gré à gré, de 83 418,21 \$ plus taxes applicables pour des travaux de rénovation du 521, route 138;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-France Imbeault, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette résolution.



No de résolution
ou annotation

2021/07-22

QUE les dépenses non assumées par l'aide financière de PRIMADA soient financées à même le surplus accumulé.

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU 521, ROUTE 138

CONSIDÉRANT la résolution 2020/08-11;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 93 040 \$ reçue du programme PRIMADA;

CONSIDÉRANT que le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité permet d'octroyer de gré à gré un contrat engageant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la limite permise par le ministère;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie à Tremblay Électrique inc., un contrat de gré à gré, de 19 548 \$ plus taxes applicables pour des travaux électriques au 521, route 138;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-France Imbeault, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette résolution.

QUE les dépenses non assumées par l'aide financière de PRIMADA soient financées à même le surplus accumulé.

2021/07-23

PÉRIODE DE QUESTIONS

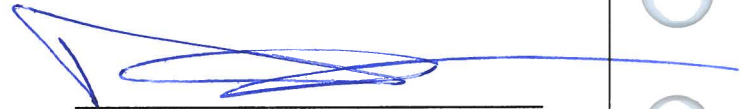
Le président répond aux questions du public.

2021/07-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 40.


Maire suppléant


Secrétaire-trésorière adjointe

Je Romain Bergeron, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.